



“

Devenir AVS

”

Module 12

Les parcours de vie des personnes handicapées adultes

“

Devenir AVS

”

Plan général de la séance

Préambule : *Prise de contact, annonce des objectifs et du plan général de la séance.*

- I. **Le parcours de vie : de quoi s'agit-il ?**
- II. **Vie quotidienne, familiale et affective**
- III. **Formation, orientation et insertion professionnelle**
- IV. **Activités de loisirs culturels, artistiques, sportifs et touristiques**



1^{re} partie

I. Le parcours de vie : de quoi s'agit-il ?

Activité 1 : (remue méninges) : quels lieux de vie, quelles activités, quels acteurs sont concernés ?

Activité 2 : les parcours de vie

Travail en sous-groupes : analyse de vidéos

Activité 3 : Synthèse commune

Activité 4 : (« flash info ») : définitions et cadres

Un parcours de vie se définit comme la **prise en charge globale de la personne dans un territoire donné**, avec une attention particulière portée à l'individu et à ses choix. Le parcours de vie comprend une notion temporelle (organiser un accompagnement coordonné et organisé) et spatiale (organiser l'accompagnement dans la proximité du lieu de vie).

- Il nécessite **l'action coordonnée des acteurs** de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social
- Il **intègre toutes les facettes de la vie sociale**: le mode de vie, la vie familiale, l'éducation, le milieu professionnel, la citoyenneté, la sphère des loisirs et l'environnement.

Objectifs à poursuivre

Permettre aux personnes d'avoir accès à des parcours **lisibles, accessibles, complets et de qualité**, pour une prise en charge globale et coordonnée de leurs besoins

Répondre à une recherche d'**équité** et d'**égalité d'accès** dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle, personnelle

Satisfaire la demande des **personnes** et de leur **entourage** en **adaptant les accompagnements et services** à leurs besoins dans tous les domaines de la vie sociale et à tout âge de la vie



Évolution des pratiques professionnelles
et coopération interprofessionnelle

Ce qui est indispensable

- Se centrer sur les inégalités qui tendent à augmenter au fil de la vie
- Les périodes de transition sont des moments à anticiper et accompagner
- Il faut promouvoir la continuité des parcours de vie, ce qui suppose une coopération entre tous les acteurs
- Il faut éviter d'envisager les parcours de vie selon les périodes liées à la scolarité, au travail et à la retraite
- Il faut prendre en compte les besoins de la personne relatifs à son âge en tenant compte de ses possibilités de participation sociale
- Les MDPH jouent un rôle majeur dans l'accompagnement du projet de vie
- La personne doit être l'auteur et le sujet de son parcours de vie

Les parcours de vie des personnes handicapées adultes

Les parcours de vie sont potentiellement source de ruptures ou de discontinuités, liées à :

- Des besoins différenciés et évolutifs
- Des enjeux différents selon les activités
- Des acteurs diversifiés

... et parfois le grand écart!



Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap

Ratifiée par la France en 2010



Promouvoir, protéger et assurer la **pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales** par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité.

Partout – pour tous – à tout âge de la vie – dans toutes les sphères de la vie

Les principes fondamentaux de la convention

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix
- La non-discrimination
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société
- Le respect des différences et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité
- L'égalité des chances
- L'accessibilité universelle
 - Accessibilité aux informations
 - Accessibilité physique
 - Accessibilité sociale et citoyenne



Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Renforce les principes inclusifs des lois précédentes dans le parcours de vie des personnes handicapées, notamment :
 - De l'école à l'insertion professionnelle
 - Dans les pratiques culturelles et de loisir
- Etablit le concept de compensation
- Insiste sur la sensibilisation, la formation et la coopération de tous les acteurs

Art. L. 114-1-1. - droit à la compensation

- Compensation : **liée aux conséquences du handicap** quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie.
- **Réponses adaptées** qui prennent en compte l'accueil et l'accompagnement nécessaires à tout âge
- Les besoins de compensation sont inscrits dans un plan élaboré en considération **des besoins et des aspirations** de la personne handicapée exprimés dans son projet de vie.



2^e partie

II. Vie quotidienne, familiale et affective

*Comment s'organise la vie quotidienne d'une personne handicapée adulte?
Quels sont les lieux de vie? Quels sont les accompagnements, les soutiens ?*

Activité 5 : la question du logement

- Les logements personnels
- Les aides humaines à domicile
- Les structures adaptées



Activité en petits groupes : retrouver les types de logements, leurs sigles, les populations ciblées et leurs missions (jeu de cartes)

Activité 6 : Mise en commun

Activité 7 : la question de la vie familiale et affective.

Analyse de vidéos



Alison Lapper



Un piédestal de la place londonienne accueille une sculpture de Marc Quinn, représentant Alison Lapper enceinte.

Activité 8 : Témoignages

1. *« La porte de Mme G était fermée. Je l'ai ouverte et j'ai trouvé Mme G avec M. P déshabillés sur le lit. Je leur ai dit que pour l'institution, ce qu'ils faisaient n'était pas bien, que c'était interdit. Mme G s'est mise à pleurer et M. P est sorti honteux. C'est seulement maintenant que je réalise que je mettais le règlement en avant au détriment d'une tendresse ou d'une sexualité. Pour Mme G, cela a été violent. Pourquoi ne pas prévoir d'espace d'intimité ? »*

Responsable d'établissement

2. *« Nous étions bien contents que JP ne manifeste pas grand-chose de sa vie sexuelle car nous n'étions pas capable d'entendre ou de réagir »* Parent d'un jeune en IME

Les parcours de vie des personnes handicapées adultes



2. *« Nous le savons, le risque zéro n'existe pas. Il y a un paradoxe : celui de la règle institutionnelle qui « cohabite » avec le droit et la liberté des personnes »* Responsable d'établissement
3. *A la question, qu'est-ce que l'amour ? « C'est moi avec A, sur un nuage avec une flèche qui lui transperce le cœur »* Résidente
4. *« Pourquoi nos enfants ne pourraient-ils pas avoir droit d'avoir des fantasmes, des désirs comme tout un chacun? Cela fait partie de la vie, de leur vie »* Parent de l'Unapei
5. *« Je me rappelle avoir questionné Albert et lui avoir demandé pourquoi il se mariait, et sa réponse fut : " parce qu'on aura des cadeaux ". C'était une réponse primitive, directe et sans réflexion. Et puis ensuite, quand on s'est rendu compte qu'il insistait tellement, qu'il avait envie de ce mariage, on s'est plutôt rendu compte que c'était plutôt un désir d'être comme tout le monde »*
Educateur d'Albert et Giselle, travailleurs en Esat

3^e partie

III. Formation, orientation et insertion professionnelle

La convention de l'ONU dans son article 27 affirme le droit à l'accès à une formation professionnelle puis à un emploi librement choisi ou accepté dans un milieu ouvert favorisant l'inclusion et accessible.

Les maître-mots sont :

- Non discrimination pour le recrutement, le maintien et l'avancement
- Conditions de travail favorables, égalité de rémunération
- Plein exercice des droits professionnels
- Accès égal aux programmes d'orientation, de formation et de placement
- Apporter les aménagements raisonnables aux lieux de travail

Il faut tenir compte de l'hétérogénéité des situations...

- Le type et le degré de handicap
- Le parcours scolaire dans le cadre d'écoles (incluant les cycles 1 à 4), de collèges et de lycées *ordinaires* ou d'établissements spécialisés
- Les expériences vécues dans le domaine des activités de loisirs,
- L'environnement social et culturel
- L'environnement familial (autonomie versus surprotection)



Individualisation des réponses
accompagnement personnalisé

... et besoins similaires

- Être informé sur les filières, les parcours, les métiers...
- Faire des choix en fonction de ses aptitudes et souhaits
- Réussir son parcours d'étude, de formation professionnelle
- Être étudiant, apprenti ou salarié à part entière
- Construire son parcours professionnel et trouver un emploi **choisi**



Services et réponses pour TOUS
Application du droit commun

Activité 8 : illustration par une vidéo

Orientation professionnelle

L'orientation professionnelle est une question majeure qui doit être envisagée bien avant l'âge adulte

Le handicap peut être *contraignant* mais ne doit pas être un critère de choix de la formation professionnelle, des études supérieures suivies et du métier visé.



Attention à *l'effet filière* : certaines personnes handicapées s'inscrivent dans des formations ou filières réputées avoir accueilli plusieurs fois, dans de bonnes conditions, des homologues handicapés...

4^e partie

IV. Activités de loisirs culturels, artistiques, sportifs et touristiques

Pourquoi porter une attention particulière aux loisirs?

- C'est un droit pour tous et à tout âge (article 30 de la convention de l'ONU)
- Ce sont des activités particulièrement inclusives (famille, communauté)
- Ce sont des activités choisies qui concourent à la réalisation de soi
- Les personnes handicapées peuvent y trouver un emploi (au sein d'associations, de musées, de compagnies de danse ou de théâtre, de fédérations ou clubs sportifs, etc.)



Les parcours de vie des personnes handicapées adultes

L'accès aux loisirs est un droit et un vecteur d'inclusion sociale dans le cadre des temps libres, de vacances, en France comme à l'étranger.

Ceci suppose non seulement l'accessibilité physique aux lieux concernés mais aussi la réelle participation aux activités liées :

- au patrimoine naturel et architectural
- aux musées
- aux cinémas, théâtres, spectacles
- aux activités sportives
- etc.



Les parcours de vie des personnes handicapées adultes

Activité 9 : analyse de vidéos portant sur les différents domaines liés aux loisirs (travail en sous-groupes)

- Tourisme
- Sports
- Culture
- Arts



Activité 10 : partage issu du travail de groupe autour de chaque vidéo, analyse et synthèse

Pour conclure

Le parcours de vie touche la participation sociale dans tous les domaines et nécessite une coordination de tous les acteurs

Il faut ainsi:

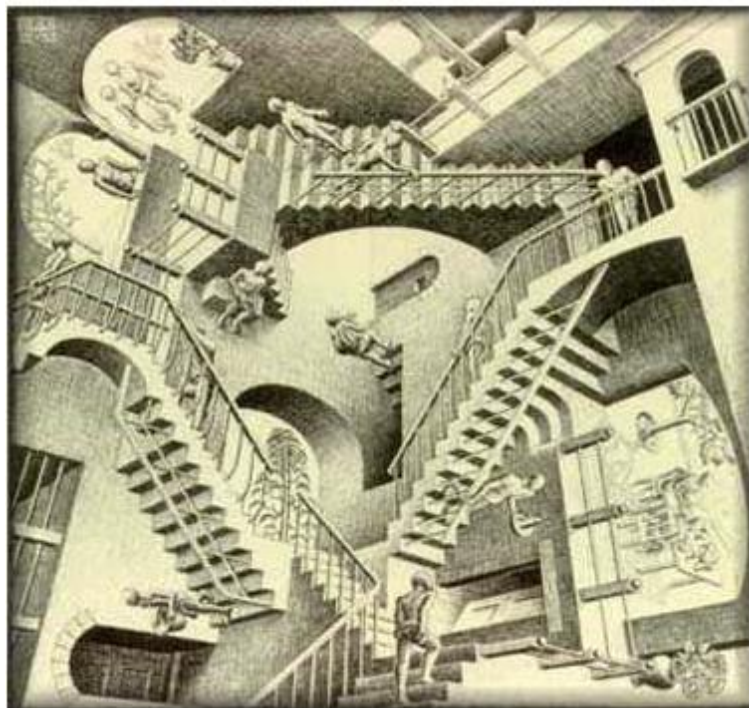
- offrir les mêmes chances à tous : **équité**
- améliorer la participation : **citoyenneté**
- offrir davantage de choix : **respect**
- inclure les personnes concernées dans les mécanismes de décision

"Nothing about us without us" (ONU)

(rien nous concernant sans nous)

Les parcours de vie des personnes handicapées adultes

Tous les parcours sont à prendre en considération, quelles qu'en soient les perspectives.



Maurits Cornelis Escher